



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Transformer l'action et la fonction publiques par la donnée

Feuille de route 2021-2023

du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Sommaire

Synthèse	3
1. Accélérer la transformation publique grâce à la donnée	4
1.1. Offrir un meilleur service et aller au-devant des usagers	4
1.2. Améliorer l'efficacité de l'action publique et évaluer les politiques publiques	9
1.3. Mettre en œuvre la transparence et stimuler le débat démocratique	11
1.4. Mettre la donnée au service de l'amélioration du dialogue social dans la fonction publique	14
1.5. Favoriser la création de valeur économique, proposer des ressources pour l'innovation	16
1.6. Faciliter l'accès à la donnée pour les chercheurs	19
2. Faciliter et valoriser l'ouverture, le partage et l'exploitation des données	20
2.1. Avoir une connaissance fine de l'existant	20
2.2. Ouvrir les données publiques	21
2.3. Partager les données entre acteurs habilités	25
2.4. Exploiter les données grâce aux techniques de visualisation, aux datasciences et à l'intelligence artificielle	30
2.5. Ouvrir et valoriser les codes sources publics	32
2.6. Rendre compte de l'usage des algorithmes publics	34
3. Développer le capital humain : acculturation et gestion de compétences	35
3.1. Sensibiliser, diffuser la culture de la donnée et former les agents	35
3.2. Recruter, fidéliser et proposer des trajectoires attractives	36
3.3. Animer des communautés au sein des administrations	38
4. Mobiliser et évaluer : gouvernance, pilotage et ressources	40
4.1. S'appuyer sur l'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources pour assurer la mobilisation au sein du ministère, piloter la feuille de route et développer les synergies	40
4.2. Définir des objectifs et critères d'évaluation des directeurs et chefs de services du ministère	41
4.3. S'appuyer sur les ressources interministérielles directement affectées à la politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources	41
4.4. Offrir des moyens supplémentaires grâce à France Relance : « développer l'utilisation de la donnée dans votre administration »	42
4.5. Mieux piloter en interministériel les moyens dédiés à la donnée	43



Préface d'Amélie de Montchalin

Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

La crise sanitaire a rappelé que l'ouverture et l'utilisation des données publiques sont indispensables à l'efficacité et à la transparence de l'action publique. Les tableaux de suivi de l'épidémie, les analyses et les projections réalisées par les experts, les observateurs et, de manière générale, par la société civile ont constitué autant de ressources pour les décideurs publics et d'apports essentiels au suivi de l'action gouvernementale et à l'indispensable débat démocratique. Lors du comité interministériel de la transformation publique du 5 février 2021, le Premier ministre a réaffirmé l'ambition du Gouvernement de mener une politique de la donnée ambitieuse au service de la transformation publique.

Cette ambition doit se traduire par trois principaux objectifs : ouvrir davantage les données publiques détenues de l'État afin de stimuler l'innovation, la recherche et la création de nouveaux services ; mieux faire circuler les données entre administrations pour simplifier les démarches des usagers en ne leur redemandant pas systématiquement les mêmes informations ; enfin, exploiter plus finement les données publiques pour mieux piloter les politiques publiques et améliorer le service public.

Dans ce contexte, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques soutient résolument l'ensemble des ministères. Dans le cadre de France Relance, ce sont déjà plus de 70 projets représentant 33 millions d'euros d'investissement qui ont bénéficié d'un financement. De même, l'exploitation et l'amélioration permanente des sites interministériels api.gouv.fr et data.gouv.fr, vitrines de l'ouverture des données publiques de tous les ministères, sont essentiels pour démocratiser l'accès à ces données. Le ministère porte également les enjeux d'ouverture et de réutilisation des codes sources ainsi que la promotion du logiciel libre.

Au-delà de la coordination interministérielle, je suis particulièrement attachée à la meilleure exploitation des données du ministère. Aussi, les données du baromètre des résultats de l'action publique, lancé en janvier 2021, ont été mises en open data dès la genèse du projet et permettent à tous de constater, territoire par territoire, l'avancée de nos réformes. De même, nous publierons les données du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, les résultats du programme Services Publics + d'amélioration continue du service public ou encore le code source de FranceConnect. L'ouverture des données sur la fonction publique doit également nous permettre d'améliorer le dialogue social.

Mieux exploiter les données publiques, c'est améliorer le quotidien des Français. Je serai donc particulièrement attentive à la mise en œuvre de cette feuille de route.

Synthèse

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP) coordonne **l'action interministérielle en matière de données, d'algorithmes et de codes sources**. En son sein, la direction interministérielle du numérique (DINUM) et plus particulièrement le département Etalab, animent la stratégie interministérielle en matière de données publiques.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, le directeur de la DINUM est également **administrateur général des données, des algorithmes et des codes sources** (AGDAC) et assure à ce titre la coordination du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources. Le MTFP fournit donc aux administrations centrales et déconcentrées, et aux collectivités territoriales qui le souhaitent, un cadrage stratégique, des plateformes et outils numériques ainsi qu'un accompagnement et des ressources (appui au recrutement, co-financements...). La présente feuille de route inclut donc à ce titre nombre d'actions de **portée transversale pour tous les ministères**.

Par ailleurs, ont été identifiées des orientations stratégiques **visant à améliorer la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques que le MTFP porte** en propre :

- d'une part, il s'agit, grâce à la donnée, de **rendre plus efficace, innovante et transparente la transformation même de l'État**, tant en matière d'amélioration de la qualité des services publics, de simplification des procédures et d'allègement des contraintes, que de pilotage et d'évaluation des réformes ;
- d'autre part, des opportunités ont été identifiées **en matière de fonction publique**, afin de rénover grâce aux données la gestion des ressources humaines dans les administrations, de piloter la politique salariale ou encore de bâtir de meilleures mesures relatives à l'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations.

La première partie de cette feuille de route met en lumière les **enjeux et cas d'usage concrets d'amélioration des politiques publiques du ministère grâce aux données** : meilleur service aux usagers, transparence, pilotage et efficacité, création de valeur économique grâce aux données, etc.

La deuxième partie présente les améliorations prévues en matière de **solutions, plateformes et outillages techniques ou encore accompagnements proposés**, ceci tout au long du cycle de vie de la donnée (ouverture, partage, exploitation), ainsi qu'en matière d'algorithmes et de codes sources publics.

La troisième partie se concentre sur le **développement du capital humain**, afin de permettre **l'acculturation, la formation et la gestion de compétences** autour des données, algorithmes et codes sources.

La quatrième partie développe la **gouvernance et le pilotage** mis en œuvre au sein du ministère, ainsi que les **moyens humains et financiers** mis à disposition pour atteindre les objectifs fixés dans ce document.

1. Accélérer la transformation publique grâce à la donnée

1.1. Offrir un meilleur service et aller au-devant des usagers

Pour les usagers des services publics

De nombreuses opportunités d'amélioration du service aux usagers existent grâce aux données. La **mise à disposition des données publiques en open data concourt directement** à cet objectif, en permettant d'améliorer ou d'« augmenter » le service public via les innovations d'acteurs tiers.

L'échange de données entre administrations permet en outre de simplifier et d'améliorer significativement l'expérience des usagers : alors que 66% des Français estiment que les services publics numériques sont trop complexes¹, la mise en œuvre du principe du « Dites-le-nous une fois » continuera d'être systématisée au sein des 250 démarches administratives prioritaires.

Faciliter l'adhésion au Pass Famille

Le Pass Famille est une démarche mise en place par de nombreuses collectivités pour venir en aide aux familles et leur proposer aides et avantages auprès des services municipaux. Afin de faciliter le traitement des demandes, le recours à l'API Particulier facilite l'accès en ligne et automatisée aux données nécessaires au calcul de l'aide. La circulation des données entre administrations simplifie le parcours administratif pour l'utilisateur et accélère le temps de gestion grâce à l'usage de données certifiées.

Action A1

Accélérer la mise en œuvre du principe du « Dites-le-nous une fois » afin d'améliorer l'expérience usager et de réduire la charge administrative, en limitant la redondance des informations demandées : passer à 58% du Top 250 des démarches intégrant ce principe à 80% fin 2022.

 2^e semestre 2022

 DINUM

 Calendrier de mise en œuvre

 Entité porteuse

¹ source : [observatoire de la qualité des démarches en ligne](#)

Lors du comité interministériel de la transformation publique du 23 juillet 2021, le Premier ministre a souhaité **promouvoir une administration « proactive » et inverser ainsi la logique administrative conventionnelle** : plutôt que d’attendre que l’usager se manifeste, l’administration pourra, en exploitant davantage les données dont elle dispose, devancer ses démarches, ses problèmes, ses obligations afin de lui rappeler les échéances, le notifier des droits dont il pourrait se prévaloir et lui indiquer les moyens à mettre en œuvre pour les faire valoir, voire même lui accorder ces droits sans attendre qu’il ou elle les demande.

Action A2

Développer l’administration « proactive », en allant au-devant des besoins de l’usager pour l’aider à anticiper des formalités administratives ou lui attribuer des droits, à partir de premiers cas d’usage rendus effectifs en 2022.

2^e semestre 2022

DINUM

Plusieurs leviers complémentaires seront à activer pour progresser dans cette voie : mener les chantiers techniques (développement d’APIs²) et juridiques permettant de croiser et exploiter les données dont dispose l’administration sur les usagers et d’identifier les obligations et droits administratifs, trouver les canaux pertinents de communication avec l’usager, retravailler les principales démarches en ligne (TOP 250) pour intégrer nativement ce principe sur simple accord de l’usager.

Les données des retours des utilisateurs des services en ligne sont en outre précieuses pour améliorer les démarches et produits numériques. Elles permettent de comprendre les usages, de recueillir les propositions de fonctionnalités et d’améliorations, d’améliorer le pilotage des services mais aussi de valider et mesurer l’effet des améliorations apportées. L’analyse de ces données sera renforcée pour améliorer les services, en identifiant des métriques actionnables telles qu’une réponse à une question, l’évolution d’un indicateur dans la durée ou des retours qualitatifs des utilisateurs. Ces mesures seront ensuite appliquées à l’ensemble des produits et services en ligne. A titre d’illustration, l’analyse de la réponse des visiteurs du site api.gouv.fr à la question « *Est-ce que cette page vous a été utile ?* » permet d’afficher des résultats aux utilisateurs et de les intégrer dans les évolutions de l’offre : <https://api.gouv.fr/statistiques#retours-utilisateurs>.

² Une API, ou interface de programmation applicative, permet aux systèmes d’information d’échanger des données dans un cadre sécurisé

Cette approche s'inscrit dans le prolongement de l'intégration du bouton « Je donne mon avis », qui fait d'ores et déjà l'objet d'un suivi dans le cadre du TOP 250 et permet de connaître le niveau de satisfaction et d'identifier les pistes d'améliorations associées.

Action A3

Accélérer la démarche d'amélioration continue des services en systématisant l'analyse des données d'usage en ligne.

 2^e semestre 2022

 DINUM

Plus largement, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques s'est engagé, avec l'initiative « **Services Publics +** » dans une amélioration continue des relations avec les usagers : le programme fixe neuf engagements communs à l'ensemble des administrations et opérateurs publics, avec l'ambition de faire des usagers des acteurs clés de l'amélioration continue des services publics. Il permet notamment de consulter les résultats de qualité de service et partager son expérience d'usager avec une administration.

A partir de la plateforme SP+, la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) fournira en 2022 des jeux de donnée en open data : le référentiel structure (liste des structures des différentes administrations en relation avec les usagers), le référentiel des typologies, le référentiel des indicateurs utilisés par les administrations (affichage des résultats de qualité de service des différentes administrations en relation avec les usagers) et le référentiel des résultats (valeur associée à une structure et un indicateur).

Action A4

Publier en open data les résultats du programme Services Publics +.

 1^{er} semestre 2022

 DITP

Pour les agents de l'État

L'amélioration du service public concerne aussi celui rendu aux agents de l'État dans le cadre de leur activité professionnelle, de leur évolution de carrière et de leur mobilité.

Le projet de **Dossier Numérique de l'Agent (DNA)** permet de faciliter la mobilité de l'agent, à travers la numérisation de la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI). La FISI, conçue au sein du MTFP par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) en lien avec la communauté interministérielle, vise à assurer la continuité de la gestion administrative, financière et de carrière des agents publics qui effectuent une mobilité, qu'elle soit interne ou interministérielle. La FISI, entièrement dématérialisée et native des SIRH, permet de :

- simplifier les démarches des agents, en leur évitant de produire à leur administration d'accueil des pièces déjà fournies et vérifiées précédemment (principe du « Dites-le-nous une fois ») ;
- faciliter le travail des gestionnaires dans la reprise des données de l'agent, afin d'assurer la continuité d'une gestion exhaustive de sa carrière et de sa paye.

Afin que chaque agent de la fonction publique d'État puisse accéder de façon pérenne à la FISI, quelle que soit sa situation (détachement, mise à disposition), cette dernière sera exposée dans un nouvel espace documentaire du portail ENSAP et mise à disposition annuellement. La FISI administrative (1^{er} volet) a d'ores et déjà été déployée au sein du ministère de la Justice en mars 2021. Elle le sera au sein des ministères sociaux et du ministère de la Culture au 3^e semestre 2021. Les autres volets de la FISI (comptable et certificat de cessation de paiement) sont en cours de mise en production.

Action A5

Créer un Dossier Numérique de l'Agent permettant de faciliter la mobilité des agents à travers la numérisation de la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI).

Indicateurs d'impact : L'ambition est d'atteindre 60 000 dossiers numériques de l'agent actifs fin 2021 et 1 million fin 2022.

 2^e semestre 2022  DINUM / SG du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

En matière **d'entretiens professionnels**, l'application ESTEVE est une solution qui permet de dématérialiser le Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) et de gérer la campagne d'évaluation. L'outil a été conçu par le CISIRH sur la base des besoins du ministère des Armées et du ministère de la Transition écologique en 2017. C'est une application interministérielle permettant de réaliser l'ensemble d'une campagne d'évaluation professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Dites-le-nous une fois » et de la fluidification de la circulation des données, le CISIRH développe des APIs qui permettront l'interconnexion de

plusieurs applications, notamment celles permettant de gérer le parcours professionnel, les viviers de talents, la gestion des compétences, etc. Dès lors, les gestionnaires et les managers n'auront plus à ressaisir des informations déjà détenues au sein de leur SIRH. Les données collectées seront plus facilement exploitées par les différentes applications des SIRH. Les API mises en place permettront à la fois d'alimenter ESTEVE par les SIRH mais également de récupérer les données d'entretiens professionnels dans les SIRH.

Action A6

Faciliter la réalisation et l'exploitation des entretiens professionnels à travers la récupération automatique des données issues des SIRH dans ESTEVE.

 2^e semestre 2022

 CISIRH

Par ailleurs, le CISIRH a mis en open data la nomenclature du « **noyau RH de la fonction publique d'État** » (liste des données réglementaires : corps, grade, grilles, absences, positions...) et a réalisé le chatbot RH « Rebecca » qui exploite les règles de gestion RH et de paye pour répondre facilement aux interrogations des gestionnaires. Un simulateur de carrière a également été mis en place en exploitant les référentiels de classification corps-grades-emplois. Ce simulateur est mis à disposition sur différents supports notamment sur le portail Pissarho du CISIRH et pourrait bénéficier à terme à tout agent ou candidat potentiel à la fonction publique de l'État souhaitant obtenir des informations sur son déroulement de carrière et ses émoluments éventuels.

Action A7

Proposer de nouveaux outils s'appuyant sur les données réglementaires afin de faciliter les simulations de calcul pour les agents (à l'instar du calcul des droits au supplément familial de traitement ou de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle).

 1^{er} semestre 2022

 CISIRH

1.2. Améliorer l'efficacité de l'action publique et évaluer les politiques publiques

La remontée, la consolidation et la présentation des données publiques sous forme de tableaux de bord permet d'améliorer l'allocation des ressources, de prendre des décisions de politique publique objectivées et d'aligner des acteurs sur des objectifs et résultats communs.

En matière de modernisation et d'évaluation de l'action publique

Le **tableau de bord de suivi et de pilotage des réformes prioritaires**, instauré par la DITP et renseigné par l'ensemble des ministères et des services territoriaux de l'État, est un outil innovant de pilotage des politiques publiques par la donnée. Outil interne à l'État, il donne à voir l'état d'avancement au niveau national et territorial – dans les régions comme dans les départements – des 83 réformes prioritaires définies par le Gouvernement.

Ce tableau de bord constitué de données quantitatives et qualitatives, permet de mesurer concrètement la manière dont les réformes améliorent la vie quotidienne des citoyens. Comme pour le baromètre des résultats l'action publique, l'évolution de ces indicateurs est suivie dans le temps, grâce à des données temporelles depuis 2017. Des objectifs chiffrés, adaptés aux enjeux de chaque territoire, sont définis avec l'affichage de cibles territorialisées. A partir de ces différentes données, un taux d'avancement est calculé, mesure objective du résultat des réformes. Des cibles territorialisées chiffrées sont définies dans la mesure du possible pour chacun des indicateurs, afin d'adapter les objectifs nationaux de chaque politique publique.

Au-delà de ces données quantitatives, des données qualitatives sont renseignées pour chacune des réformes, à toutes les mailles de pilotage de l'action publique, nationale, régionale et départementale. Ces données incluent notamment des éléments relatifs au contexte local de la réforme, aux difficultés rencontrées, aux solutions proposées et au suivi des décisions.

Ce tableau de bord interne de pilotage et de suivi des réformes prioritaires est mis à disposition de l'ensemble des responsables publics, dans tous les ministères, préfectures et services déconcentrés de l'État, ARS, rectorats, services du ministère de la Justice. Cet outil de dialogue entre les administrations centrales et les différents échelons opérationnels permet de suivre en temps réel l'avancement des réformes et les éventuels blocages rencontrés dans leur mise en œuvre afin de pouvoir résoudre ces derniers le cas échéant. Il sert également de support au suivi des « feuilles de route interministérielles » des préfets, annoncées lors du 5^e comité interministériel de la transformation publique en février 2021, signées par le Premier ministre en juillet 2021.

Action A8

Tenir à jour le tableau de bord interne de suivi et de pilotage des réformes prioritaires, y intégrer d'éventuelles nouvelles priorités gouvernementales.

 1^{er} semestre 2022

 DITP

La crise sanitaire a montré à quel point les données représentent un enjeu stratégique dans le cadre de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Au plan interministériel, la DINUM a mis en place une offre de service permettant **d'éclairer par la donnée la prise de décision par les responsables de politiques publiques**. Ce projet a vocation à aider les cadres dirigeants à s'outiller, sur les plans technique, juridique et managérial, pour piloter les politiques publiques par la donnée. Ils pourront ainsi développer une culture de l'analyse des données (data sciences) en amont de la définition des politiques publiques, et celle de la mesure d'impact des politiques mises en place (data visualisation, prospective), afin de favoriser une prise de décision éclairée.

Action A9

Systématiser l'usage des données pour éclairer les décisions publiques (au moins cinq cas d'applications nouveaux d'ici deux ans).

 2^e semestre 2022

 DINUM

Cette action se décline notamment en trois chantiers :

- Sensibiliser les responsables publics au pilotage par la donnée ;
- Constituer une boîte à outils générique, mobilisable pour traiter les besoins spécifiques, et basée sur les meilleures pratiques des ministères (référentiels de schémas de données, données de référence, socle d'API, composants IA, etc.) ;
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour des projets de transformation publique, d'évolution de dispositifs réglementaires complexes ou de politique publique en cours d'analyse pour lesquels un éclairage par la donnée serait opportun.

En matière de fonction publique

Dans le cadre de ses missions et de la feuille de route SIRH 2022, le Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) développe des services et des outils visant à garantir le bon fonctionnement de la chaîne RH (GA, paye, post-paye) et à permettre la convergence des SIRH ministériels. Le CISIRH produit ainsi des données riches dont l'exploitation doit être renforcée afin d'améliorer le pilotage des ressources humaines des administrations.

Action A10

Accompagner les partenaires dans la circulation, l'ouverture et l'exploitation des données des SI-RH pour accélérer la transformation de la fonction publique, à travers notamment le développement d'un prototype de data visualisation des données RH sur les emplois, les parcours de carrière.

2^e semestre 2022

CISIRH

1.3. Mettre en œuvre la transparence et stimuler le débat démocratique

La mise à disposition de données publiques en open data ouvre des opportunités inédites de **rendre compte de l'action de l'État**, de faire que cette transparence puisse être utilisée par la société civile - qui peut ainsi croiser ces données et conduire ses propres analyses - et d'engager par là même une démarche de dialogue avec ces réutilisateurs.

La mise à disposition de ces données sous forme de graphiques, data visualisations et tableaux de bord, qui ne peut être que complémentaire à leur mise à disposition sous forme brute en open data afin de préserver une diversité d'analyses, permet d'établir une médiation utile et de faciliter la lecture et l'appropriation de ces informations publiques par tous les citoyens.

Le MTFP poursuivra son action interministérielle en appui aux administrations, amorcée par exemple autour des [tableaux de bord COVID sur le site gouvernement.fr](#) ou des outils d'accès aux informations relatives à la relance et à la dépense publique, en mettant en place des **modules et widgets réutilisables aisément par des administrations** sur le modèle de ce qui a été réalisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dans le cadre du [tableau de bord France Relance](#).

Les données de France Relance en open data et tableaux de bord

À travers le plan de relance, le Gouvernement s'est mobilisé pour faire face et protéger le pays des conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Afin de valoriser l'engagement de l'État pour assurer la relance de la France, faciliter l'appréciation de la mise en œuvre des mesures, permettre le travail des chercheurs et contribuer à renforcer la transparence de l'action publique, les administrations publient sur data.gouv.fr les données relatives au plan d'action France Relance. Ces données sont également présentées dans un tableau de bord disponible sur le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, qui met en lumière 17 mesures phares du dispositif (Rénovation thermique des bâtiments publics, soutien à la numérisation des TPE, décarbonation de l'industrie, etc.).

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/tableau-de-bord#>

L'engagement de transparence des résultats des politiques publiques a été concrétisé par la mise en ligne en janvier 2021 du **Baromètre des résultats de l'action publique**, piloté directement par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et mis en œuvre par la DITP, la DINUM et le Service d'Information du Gouvernement (SIG).

L'outil permet à chaque citoyen de suivre l'avancée et les résultats concrets de plus de quarante réformes prioritaires menées par le Gouvernement, relevant de thématiques essentielles du quotidien – l'éducation, la santé, la sécurité, la culture, l'emploi, le logement, la transition écologique etc. Pour chaque politique prioritaire du baromètre, l'indicateur de résultat défini est publié, permettant de mesurer l'impact concret de cette politique pour le citoyen et de visualiser des données chiffrées au niveau national et au niveau local, régional ou départemental. Le baromètre est un exercice de transparence sur les objectifs de l'action publique avec la publication de cibles à atteindre en 2022 pour l'ensemble des politiques et permet la lisibilité sur la progression des réformes en affichant les résultats obtenus depuis 2017.

Outil au service de la transparence des résultats, le baromètre est également un outil de pilotage de l'action publique par la donnée, à tous les niveaux. Au niveau national, il est défini en lien avec l'ensemble des ministres et doit alimenter le dialogue au niveau des ministères entre les ministres et leurs directeurs d'administration centrale. Au niveau local, il est au cœur des déplacements de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques organisés depuis janvier 2021 dans différents départements et régions afin de passer en revue l'état d'avancement des réformes prioritaires et d'identifier les éventuels blocages à lever afin de faciliter leur mise en œuvre. Le baromètre est ainsi un véritable outil d'accélération de l'exécution des réformes au niveau le plus proche des Français. Accessible en ligne sur le site gouvernement.fr, le baromètre des résultats de l'action publique fera l'objet de mises à jour et d'un enrichissement réguliers. Les données sont également disponibles en open data sur le site data.gouv.fr.

Action A11

Mettre à jour chaque trimestre le baromètre des résultats de l'action publique.



En continu



DITP

À l'échelle mondiale, le **Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO)** a pour objectif de transformer l'action publique en œuvrant pour y renforcer la transparence, la collaboration et la redevabilité. La France est membre de son comité directeur (son mandat s'achève en 2021), et la DITP est chargée de coordonner, d'accompagner l'élaboration du plan d'action national 2021-2023 de la France et de veiller à sa mise en œuvre. Le programme valorise et accompagne les politiques d'ouverture de données publiques des administrations et la DITP contribue au dialogue sur la mise à disposition et valorisation des données publiques en direction des citoyens.

Parmi les chantiers portés par le PGO, les questions de données, codes sources et algorithmes sont incontournables. À ce titre, le partenariat mène un travail d'acculturation à l'innovation publique auprès des administrations, anime des communautés d'innovateurs publics et privés et renforce le dialogue entre producteurs et réutilisateurs des données à travers l'organisation d'événements dédiés, à l'instar du hackathon Covid organisé en avril 2021 par la société civile avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé et la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Action A12

Inclure et tenir des engagements ambitieux relatifs à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources dans le plan d'action national 2021-2023 de la France dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement ouvert et continuer à faire rayonner la France à l'international en matière de transparence publique.



2^e semestre 2023



DITP et DINUM

1.4. Mettre la donnée au service de l'amélioration du dialogue social dans la fonction publique

De nombreuses données sur la fonction publique sont disponibles dans les systèmes de gestion des ressources humaines et de paies de l'État, que ce soit sur l'emploi public, les rémunérations, les congés, les arrêts de travail, etc. Ces données peuvent être exploitées afin d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les administrations. Ces données doivent également permettre **d'alimenter un dialogue social de qualité**.

À partir des données sur la fonction publique, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) produit de nombreux agrégats statistiques portant par exemple sur les indicateurs suivis dans les rapports annuels sur l'état de la fonction publique (emploi public, rémunération, congés, accidents de travail, etc.), sur le baromètre de l'égalité femmes/hommes - afin de développer l'égalité professionnelle et de faire en sorte que la fonction publique soit représentative de la société qu'elle sert -, ou encore sur l'état des dix plus hautes rémunérations des agents relevant du périmètre de certains organismes publics. Afin de tirer tout le potentiel de ces agrégats et de permettre à d'autres acteurs de les exploiter, la DGAFP s'engage dans une stratégie de **publication en open data** de ces indicateurs dans des formats librement réutilisables. Elle publiera donc sur data.gouv.fr des fichiers qui n'étaient pour l'instant disponibles que sur le site fonction-publique.gouv.fr, complètera la liste des indicateurs faisant l'objet d'une publication (en ajoutant notamment les accidents de travail), et enfin elle harmonisera les formats des données publiées.

Action A13

Publier en open data les agrégats statistiques, et leurs séries temporelles, relatifs aux indicateurs suivis dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (congés, rémunération, emploi public, etc.), sur le baromètre de l'égalité femmes-hommes ou encore sur les dix plus hautes rémunérations des départements ministériels.

1^{er} semestre 2022

DGAFP

Parallèlement à cette mise en disposition en open data des indicateurs agrégés, les données individuelles, par exemple celles de la Base concours, sont versées dans le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), où elles peuvent être exploitées par les chercheurs. Le MTFP s'engage à mobiliser une **communauté de réutilisateurs scientifiques de ces données** relatives à la fonction publique. Le MTFP souhaite animer les écosystèmes de réutilisateurs des données et codes sources et d'éventuels contributeurs, afin d'identifier les jeux de données à forte valeur ajoutée, de définir d'éventuels standards et d'alimenter le CASD le cas échéant de nouvelles données.

Par ailleurs, la DGAFP, dans le cadre de son conseil scientifique faisant intervenir la communauté du service statistique public et de chercheurs dans le domaine de la gestion des ressources humaines de la fonction publique, veillera à la meilleure appropriation et utilisation des données disponibles (statistiques ou de gestion) via la réalisation d'appels à projets d'études – recherches.

Action A14

Mobiliser et animer une communauté « Fonction Publique » de réutilisateurs de données et codes sources et organiser des événements de dialogue.

 1^{er} semestre 2023

 DGAFP, CISIRH et DINUM

Enfin, dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales lancée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, le MTFP souhaite mobiliser les données disponibles sur la fonction publique pour alimenter les travaux. L'ambition est d'identifier les éventuels indicateurs additionnels qui seraient jugés utiles pour établir des diagnostics partagés et ainsi améliorer le dialogue social. Ces indicateurs pourraient être versés aux discussions de la conférence.

Action A15

Dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales, alimenter les travaux avec de nouveaux indicateurs ou de nouvelles données, qui pourront le cas échéant rejoindre le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

 2^e semestre 2021

 DGAFP

1.5. Favoriser la création de valeur économique, proposer des ressources pour l'innovation

La reconnaissance de la donnée **comme infrastructure critique à l'ère numérique, socle de services numériques publics comme privés**, et de la nécessité d'en assurer la pérennité, la mise à jour et la disponibilité, ont donné lieu à l'introduction, dans le code des relations entre le public et l'administration (CRPA), de la notion de service public de la donnée de référence.

Les données dites « de référence » doivent répondre aux critères suivants :

- elles servent à identifier ou nommer des produits, des services, des lieux et des personnes ;
- elles sont utilisées fréquemment par des acteurs publics ou privés autres que l'administration qui les détient ;
- la qualité de leur mise à disposition est critique pour ces utilisateurs.

Un exemple de données de référence : La Base Adresse Nationale

La Base Adresse Nationale est une base de données qui a pour objectif de référencer l'intégralité des adresses du territoire français. La mise à disposition des données d'adresse dans un haut niveau de qualité assure une meilleure mise en œuvre des services publics (secours aux personnes, livraisons du courrier, déploiement des réseaux de télécommunication, etc.) et stimule le développement de nouveaux services innovants (analyse du marché immobilier, offre de livraison, etc.). La Base Adresse Nationale est notamment alimentée par des Bases Adresses Locales, dont la généralisation fait l'objet d'une disposition dans le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.



Action A16

Assurer en lien direct avec les administrations productrices, la pérennité, la mise à jour et la haute disponibilité des données de référence dans le cadre du Service public de la donnée.

En continu

DINUM

Le CISIRH exploite de nombreuses données au sein de ses référentiels et nomenclatures.

Il souhaite les rendre exploitables de façon pérenne et fiable, par des tiers (ex : corps et grades des agents...). À ce titre, il met à disposition des [données du noyau RH FPE](#) sur data.gouv.fr afin d'apporter de la transparence sur les règles de gestion RH de

l'administration publique française et l'utilisation de ces règles au service des agents publics et des citoyens. Néanmoins la réutilisation de ces données reste difficile et nécessite des travaux de vulgarisation pour faciliter leur accès. Une fois ces travaux réalisés certains référentiels du noyau RH pourraient venir compléter le socle des données de référence.

Action A17

Enrichir le périmètre des données de référence dans le cadre du Service public de la donnée, en étudiant notamment les données des référentiels du CISIRH.

2^e semestre 2023

DINUM et CISIRH

Le rapport de décembre 2020 « *Pour une politique publique de la donnée* » proposait, parmi ses 37 recommandations, la création et multiplication de hubs de données (recommandation n°27). La création de **hubs de données sectoriels, et à terme intersectoriels**, doit en effet être encouragée dans la mesure où les initiatives de partage de la donnée dans un cadre de confiance sont bénéfiques pour la recherche, l'innovation ou encore le pilotage des politiques publiques. Comme le souligne le rapport précité, le terme de « hub de données » est polymorphe et peut recouvrir des réalités diverses, allant de l'infrastructure de stockage et des solutions d'accès aux données, en passant par des outils de traitement, jusqu'aux services associés et à l'animation d'une communauté de réutilisateurs.

Le MTFP mettra en place au sein de la DINUM et en s'appuyant sur le réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources, un accompagnement interministériel en la matière.

Action A18

Créer un groupe de travail au sein du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources portant sur les hubs de données sectoriels. Ce groupe de travail devra réaliser un travail de fond permettant de préciser le cadre et les conditions de leur mise en place, les meilleures pratiques et écueils à éviter, en précisant les finalités et les objectifs d'intérêt général poursuivis.

2^e semestre 2021

DINUM

Concernant les données gérées par la DGAFP, afin d'accroître la visibilité des emplois de la fonction publique, une **plus grande diffusion des offres d'emploi, avis de vacance d'emploi et des ouvertures de concours** sera envisagée.

Les concours sont déjà diffusés via Légifrance et sur le site de la fonction publique (pages «Score»), mais des données plus synthétiques faisant bien figurer le calendrier des inscriptions et des épreuves dans un format de type open data pourraient accroître les possibilités de réutilisation ou rediffusion par d'autres opérateurs. En outre, le lien avec d'autres données (telles que textes statutaires, carrières, statistiques...) pourraient favoriser l'attrait de ces concours.

De même, les offres d'emploi diffusées désormais par la Place de l'emploi public (PEP) ou Place de l'apprentissage et des stages (PASS) seront diffusées : les offres d'emploi ainsi publiées font déjà l'objet de rediffusion via des échanges de données avec Pôle emploi et l'APEC. Une publication systématique d'un « résumé » des offres sur data.gouv.fr permettrait de donner à voir certaines caractéristiques des besoins de recrutement dans le secteur public.

Au-delà de ces actions relatives à l'amélioration du processus de recrutement d'agents dans la fonction publique, la plus grande visibilité des données pourrait permettre d'accroître le **taux de recours à l'action sociale interministérielle**. À l'horizon de la feuille de route, une mise à disposition d'éléments relatifs aux places en crèches réservées par le ministère pour les agents de l'État permettrait à des acteurs extérieurs de développer par exemple des outils de visualisation des services à proximité des postes offerts dans la PEP ou autres types d'outils.

Action A19

Rediffuser sur data.gouv.fr :

- les mouvements de fiches de postes ouverts sur PEP et PASS avec les principales informations permettant de les retrouver sur les sites concernés ;
- les avis de vacance d'emploi publiés sur Légifrance ;
- les calendriers d'inscription et déroulement d'épreuves des concours de la fonction publique de l'État dans un format réutilisable (avec renvoi vers les sites) ;
- les données relatives aux places en crèches réservées par le MTFP pour l'ensemble des agents de l'État (adresses des établissements-crèches, places réservées par établissement).

 1^{er} semestre 2022

 DGAFP

1.6. Faciliter l'accès à la donnée pour les chercheurs

Alors que nombreux constats et travaux ont mis en exergue des difficultés récurrentes rencontrées par les chercheurs pour accéder aux données nécessaires à leurs travaux - difficultés d'identification, de localisation des données, délais de traitement, absence de réponse voire refus d'accès arbitraires ou non conformes à la réglementation - le MTFP établit à la demande du Premier ministre et en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, une **charte d'engagement de l'État relative à l'accès aux données pour les chercheurs**.

Pour rappel, l'accès et la réutilisation des données publiques sont encadrés par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et l'accès et la réutilisation des données couvertes par des secrets reposent principalement sur le régime d'accès anticipé aux archives prévues par le code du patrimoine (L. 213-3). Outre le respect des obligations légales en vigueur, cette charte présente les engagements additionnels pris par les administrations pour faciliter l'accès des chercheurs tant aux données publiques (communicables à tous, ou « open data ») qu'à celles couvertes par des secrets protégés par la loi.

Action A20

Publier, évaluer et réviser annuellement la Charte d'engagement de l'État relative à l'accès aux données pour les chercheurs, afin d'y apporter des améliorations ou d'y intégrer les évolutions juridiques nationales ou européennes susceptibles d'en impacter le cadre.

 2^e semestre 2022

 DINUM

En matière de fonction publique, les **données statistiques fines de la Base Concours** seront mises à disposition des chercheurs via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD) du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques (GENES).

Action A21

Mettre à disposition des chercheurs les premiers fichiers issus de la base concours dans le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

 2^e semestre 2022

 DGAFP

2. Faciliter et valoriser l'ouverture, le partage et l'exploitation des données

Les directions du MTFP accompagneront l'intégralité de la communauté interministérielle pour rechercher l'ouverture maximale et la meilleure circulation de la donnée, des algorithmes et des codes source, dans des formats ouverts et exploitables par les tiers. Elles mobiliseront autant que de besoin les dispositifs techniques disponibles comme l'accès sécurisé aux données, la pseudonymisation, l'anonymisation ou l'agrégation.

2.1. Avoir une connaissance fine de l'existant

Nul n'est aujourd'hui en mesure de connaître avec précision l'étendue des données que l'administration publique possède. Cette méconnaissance constitue le premier frein à une pleine et entière exploitation du potentiel des données par l'administration.

L'une des premières étapes pour mener une politique de la donnée est ainsi de disposer d'une **connaissance du patrimoine de données produites ou collectées au sein de sa structure**.

La consolidation d'un catalogue de données partagé et collaboratif permet :

- de renforcer la gouvernance de la donnée à travers l'identification des différents acteurs producteurs et utilisateurs de données ;
- d'identifier les données pertinentes à utiliser lors de la conception et la mise en œuvre de projets qui s'appuient sur la donnée ;
- d'avoir une connaissance commune des référentiels officiels, de faciliter le partage de données entre administrations et de favoriser les collaborations entre structures ;
- d'identifier les données les plus demandées qui doivent faire l'objet d'une attention particulière à travers des efforts sur la documentation, la qualité, la circulation, l'ouverture et la valorisation.

Ces catalogues ont vocation à être partagés avec d'autres organisations afin de faciliter les collaborations et le partage des données. Il est ainsi nécessaire de coordonner les différentes initiatives de catalogage en interministériel afin de favoriser l'interopérabilité des catalogues.

Plusieurs ministères sont déjà engagés ou initient une démarche de catalogage des données qu'ils produisent ou reçoivent. Par ailleurs, 7 administrations ont déposé un dossier de candidature au dispositif France Relance piloté par le MTFP afin de financer un projet de catalogage de données. Si chaque ministère doit établir une gouvernance propre à son périmètre, le développement interministériel d'un outil de catalogage serait bénéfique à l'ensemble des parties prenantes. En effet, les solutions existantes de catalogage sont souvent payantes (engagement forfaitaire), non interopérables et répondent rarement parfaitement au besoin exprimé.

Action A22

Proposer à l'ensemble des ministères un accompagnement et un outillage pour le catalogage des données.

2^e semestre 2022

DINUM

Sur son périmètre, le MTFP consolidera, sous la coordination de l'AMDAC et avec l'appui du département Etalab, un inventaire des données produites ou reçues par ses directions. Afin de proposer un inventaire exhaustif et mis à jour régulièrement, une gouvernance sera mise en place au plus proche des directions métiers. L'inventaire des données sera exposé dans un catalogue accessible à tous, dans une logique de diffusion de la connaissance et d'incitation à l'usage interministériel des données. En interne, l'inventaire fournira un socle utile à la mise en œuvre de la politique d'ouverture, de circulation et d'exploitation des données.

Action A23

Faire l'inventaire des données publiques produites ou reçues par les directions rattachées au MTFP dans le cadre de leur mission de service public et en faire leur promotion auprès des réutilisateurs potentiels.

1^{er} semestre 2022

DINUM

2.2. Ouvrir les données publiques

Toute publication de données doit s'accompagner d'une réflexion en amont sur leur qualité. Sans données de qualité, il est impossible pour les réutilisateurs de créer des produits et services à forte valeur et stables dans le temps. Différents mécanismes peuvent être envisagés pour accompagner et outiller les administrations dans la production de données de qualité :

- **Accélérer la création et l'usage de schémas de données et les valoriser à travers l'outil schema.data.gouv.fr.** La création d'un jeu de données conforme à un schéma de données facilite l'interopérabilité, le croisement et l'agrégation des données. Etalab accélèrera la création et l'usage des schémas de données par l'ensemble des parties prenantes : par voie réglementaire, par des actions d'accompagnement des administrations pour créer des schémas, par la valorisation de l'ensemble des schémas de données existants sur le

site schema.data.gouv.fr et par la consolidation de manière automatique des données dans des fichiers agrégés. Ces fichiers, plus riches, seront plus visibles et offriront une plus grande capacité de réutilisation auprès de la communauté open data.

- **Outils pour les administrations pour les aider à produire des jeux de données de qualité.** Bien que des schémas de données existent déjà, les administrations manquent souvent d'outils pour produire des jeux de données conformes. Etalab a développé le produit publier.etalab.studio pour accompagner les administrations qui souhaitent produire un jeu de données conforme à un schéma de données ou qui souhaitent valider la conformité d'un fichier existant à un schéma. Afin de faciliter la publication de ces jeux de données sur l'ensemble des plateformes open data, l'outil publier.etalab.studio permettra à ses utilisateurs de publier leurs jeux de données sur data.gouv.fr ainsi que sur les plateformes open data tierces.

Les jeux de données de qualité entraînent naturellement une plus grande réutilisation et de nouveaux usages. Il est par conséquent nécessaire de valoriser ces données et les efforts des administrations afin de favoriser leur réutilisation et inciter les autres acteurs à produire des jeux de données de qualité. Dans cette perspective, Etalab développera un « **label qualité** » sur la plateforme data.gouv.fr qui valorisera les jeux de données et producteurs vertueux. Les étapes pour développer ce label seront les suivantes :

- En concertation avec les parties prenantes, identification des métriques d'évaluation de la qualité d'un jeu de données ;
- Développement d'outils d'analyse automatique de la qualité d'un jeu de données ;
- Création d'un label qualité sur data.gouv.fr qui valorise les données répondant aux critères de qualité ;
- Valorisation des jeux de données de qualité dans les résultats de qualité.

Action A24

Accompagner et outiller les administrations dans la production de données de qualité et créer un label de la qualité de la donnée.

 1^{er} semestre 2022

 DINUM

Dans sa circulaire du 27 avril 2021 relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, le Premier ministre demande que les données ouvertes de chaque ministère soient référencées sur le portail national des données publiques data.gouv.fr. Avec l'essor de l'open data, les données sont aujourd'hui publiées sur des plateformes open data ou des sites ministériels dispersés, ce qui entraîne la dissémination des données publiques. Afin de proposer une plateforme d'accès centralisé aux données, le département d'Etalab accompagnera les administrations dans le **référencement** de leurs

données sur data.gouv.fr et améliorera les mécanismes de référencement automatique des données publiées sur d'autres portails (moissonnage, API, etc.). L'expérience utilisateur sur la plateforme data.gouv.fr sera également repensée pour faciliter la découverte des données en fonction des producteurs, qu'ils soient nationaux ou territoriaux.

Action A25

Faciliter le référencement des données publiques sur data.gouv.fr.

 1^{er} semestre 2023

 DINUM

Les efforts de compréhension et de valorisation des usages des données ouvertes doivent être poursuivis afin de fournir des exemples concrets de réutilisation et d'inspirer d'autres usages et pour en mesurer et démontrer les impacts réels.

Le MTFP s'engage à **fournir aux producteurs de données une meilleure visibilité sur l'intérêt que suscitent leurs données** en améliorant la lisibilité des statistiques de fréquentations et de téléchargements des données et en encourageant les réutilisateurs à référencer leurs usages. Les efforts d'accompagnement aux réutilisateurs dans le partage de leurs travaux, la mise en récit des meilleures utilisations de données ouvertes seront poursuivis et des places d'échange entre réutilisateurs et producteurs seront développées, à travers l'outillage de nouvelles fonctionnalités sur data.gouv.fr et l'animation de ses communautés par chaque producteur.

Action A26

Valoriser les usages des données ouvertes et outiller le dialogue entre producteurs et réutilisateurs dans une logique d'impact.

 1^{er} semestre 2023

 DINUM

Conformément au Code des relations entre l'administration et le public, le MTFP doit poursuivre une politique de **diffusion spontanée des données**. À ce titre, les directions métiers du ministère référencent déjà 80 jeux de données sur data.gouv.fr, telles que les données de l'Observatoire de la qualité des démarches en ligne, du Panorama des grands projets numériques de l'État ou encore le jeu de données francophone de questions-réponses pour l'IA (PIAF). Pour aller plus loin, **une liste de nouveaux jeux de données** à ouvrir

a été identifiée par les directions. Cette liste a vocation à évoluer à la suite du catalogage des données du ministère, et le tableau des ouvertures annoncées disponible sur <https://ouverture.data.gouv.fr> sera mis à jour régulièrement.

PIAF - Le dataset francophone de questions-réponses

Le recours à l'intelligence artificielle au sein de l'action publique est souvent identifié comme une opportunité pour interroger des textes documentaires et réaliser des outils de questions/réponses (QR) automatiques à destination des usagers. Interroger le code du travail en langage naturel, mettre à disposition un agent conversationnel pour un service donné, développer des moteurs de recherche performants, sont autant d'activités qui nécessitent de disposer de corpus de données d'entraînement de qualité afin de développer des algorithmes de questions/réponses. Le jeu de données PIAF, construit à partir d'un travail collaboratif d'annotation, est un jeu de données d'entraînement francophone public et ouvert qui permet d'entraîner ces algorithmes.



Action A27

Ouvrir et référencer sur data.gouv.fr les données communicables à tous produites ou reçues par les directions du MTFP.

2^e semestre 2022

Toutes les directions

Liste des données à diffuser et calendrier d'ouverture

Entité productrice	Jeu de données à référencer sur data.gouv.fr	Calendrier d'ouverture
DINUM	Indicateurs de résultats du programme TECH.GOUV	T3 2021
DINUM	Budget et points de contact du programme TECH.GOUV	T1 2022
DINUM	Données des entreprises publiées dans le catalogue LABEL	T1 2022
DINUM	Statistiques d'usages de France Connect	T4 2021
DINUM	Statistiques d'usage du Dossier numérique de l'agent, du citoyen et de l'entreprise	T2 2022
DINUM	Statistiques d'usages des produits SNAP	T1 2022
DINUM	Données du baromètre numérique de l'agent : résultat du	T3 2022

Entité productrice	Jeu de données à référencer sur data.gouv.fr	Calendrier d'ouverture
	sondage sur la qualité de l'environnement de travail numérique des agents de l'État	
DINUM	Inventaire des modèles pré-entraînés d'apprentissage du Lab IA	T1 2022
DITP	Données de la plateforme Services publics +	T2 2022
DGAFP	Statistiques RH	T1 2022
DGAFP	Places en crèches réservées par le MTFP pour l'ensemble des agents de l'État (adresses des établissements-crèches, adresses, nombre de places réservées par établissement)	T2 2022
DGAFP	Données sur l'égalité professionnelle présentant l'écart de rémunération femme/homme	T4 2021
DGAFP	Données relatives aux 10 plus hautes rémunérations	T4 2021
DGAFP	Données issues du rapport annuel sur l'état de la fonction publique	T4 2021
DGAFP	Données concernant les mouvements de fiches de postes ouverts sur PEP et PASS	T4 2021
DGAFP	Avis de vacance d'emploi publiés sur Légifrance	T4 2021
DGAFP	Calendriers d'inscription et déroulement d'épreuves des concours de la fonction publique de l'État	T4 2021
CISIRH	Documentation approfondie du noyau RH PFE	T2 2022

2.3. Partager les données entre acteurs habilités

Le Gouvernement a réaffirmé dans le cadre du dernier CIP vouloir faire du partage de données entre administrations une priorité. Cette ambition implique de donner de la **visibilité aux données disponibles, de développer des connecteurs (APIs) entre les systèmes d'information des administrations et de créer les synergies entre les administrations qui produisent des données et celles qui les exploitent** dans le cadre de leur mission de service public.

Il s'agira de dresser des principes fonctionnels immuables, quelles que soient les tendances opérationnelles du moment, tels que la facilité à découvrir les données et APIs, des engagements de qualité de service ou encore de qualité des données. Dès lors que ces principes seront partagés par l'ensemble des ministères, la DINUM engagera une deuxième phase de travail permettant d'orchestrer la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, en s'appuyant sur les bonnes pratiques ministérielles et sur les outils mutualisés.

Action A28

Formaliser une doctrine interministérielle en matière d'échange de données par API et la décliner d'un point de vue opérationnel au sein des ministères.

2^e semestre 2022

DINUM

Donner de la visibilité sur les APIs disponibles et leur état

Afin d'aider les organisations souhaitant un service numérique, la plateforme **api.gouv.fr** référence les API de toutes les administrations qui rendent leurs données disponibles. Revenu fiscal de référence, statut demandeur d'emploi, quotient familial, informations sur l'obligation de service national, montant des indemnités journalières de l'assurance maladie payé à un assuré, registre des personnes physiques associées ou actionnaires d'une société civile ou commerciale exerçant un contrôle sur ses organes décisionnels, sont autant d'API déjà mises à disposition des administrations leur permettant ainsi de simplifier leur quotidien. La DINUM a ainsi établi une feuille de route des API qu'elle tiendra à jour : <https://api.gouv.fr/feuille-de-route>.

L'état d'une API représente sa capacité à être appelée dans les conditions réelles d'un consommateur. Afin de s'inscrire dans une approche centrée sur ses utilisateurs, la DINUM systématisera la publication de l'état de l'ensemble des API référencées sur api.gouv.fr que ce soit en temps réel ou pour des dates passées. Cet engagement s'inscrit dans une stratégie de montée en qualité des API disponibles afin de permettre aux fournisseurs de services d'en exploiter tout le potentiel.

De nouvelles API seront prochainement disponibles afin d'étendre les possibilités de simplification pour les administrations réutilisatrices :

Entité productrice	API exposée sur api.gouv.fr	Calendrier d'exposition
MESRI	API Statut Etudiant du MESRI	T3 2021
MESRI	API Statut Etudiant du boursier	T3 2021
MI	API Historique d'un véhicule	T3 2021
MEFR	API FICOBA (DGFIP)	T4 2021
MTEI	API de la liste des organismes de formation (DGEFP)	T3 2021

Entité productrice	API exposée sur api.gouv.fr	Calendrier d'exposition
MSS	Référentiel Partagé des Professionnels de santé	T4 2021
MTEI	API FranceConnectée statut demandeur d'emploi de Pôle Emploi	T4 2021
MSS	API FranceConnectée famille (CAF)	T4 2021
MTFP - CISIRH	API Evaluation professionnelle via Esteve	T1 2022

Action A29

Généraliser l'utilisation du catalogue api.gouv.fr pour toutes les API de l'État et donner de la visibilité sur l'état des API référencées.

2^e semestre 2022

DINUM

Afin de simplifier le processus de demande d'accès et ne pas voir se démultiplier les conventions bilatérales entre administrations, la DINUM simplifie radicalement ce processus à travers la mise à disposition de l'**outil open source DataPass**. Cet outil s'adresse aux ayants droits qui souhaiteraient exploiter des données protégées par des secrets légaux ou contenant des informations à caractère personnel. DataPass délivre des habilitations, à travers un parcours simple, standardisé et conforme, pour accéder à l'ensemble des données protégées produites par l'État. Dans une perspective de fluidification de la circulation des données entre administrations et afin d'en assurer la traçabilité, la DINUM va généraliser son utilisation par l'ensemble des producteurs de données produisant des données en accès restreint. Toutes les API en accès restreint référencées sur api.gouv.fr devront être accessibles via la brique DataPass.

Action A30

Systématiser l'utilisation de la brique DataPass pour l'ensemble des API en accès restreint référencées sur api.gouv.fr.

En continu

DINUM

Étendre l'usage des API FranceConnectées et des bouquets d'API

Les API FranceConnectées sont des API qui permettent de transmettre - en plus des données d'identité transmises par FranceConnect - d'autres données personnelles du citoyen lorsqu'il utilise FranceConnect dans sa démarche. Les API FranceConnectées simplifient le parcours d'un citoyen à ses démarches, car elles lui évitent la saisie de données personnelles utilisées comme clé d'appel aux API (par exemple : le numéro fiscal sert de clé d'appel pour les API fiscales et doit être saisi par l'utilisateur si la démarche n'utilise pas d'API FranceConnectée). C'est l'identité pivot fournie par FranceConnect qui fait office de clé d'appel pour une API FranceConnectée, le citoyen n'a donc rien à saisir.

Nom de l'API FranceConnectée	Description	Date de mise à disposition
API Indemnités Journalières	Cette API présente les montants d'indemnités journalières auxquels ont droit les assurés, grâce au régime général de l'Assurance Maladie	Disponible
API Droits à l'Assurance Maladie	Cette API présente les droits, d'un individu ou d'une famille (enfants rattachés), gérés par le régime général de l'Assurance Maladie.	Disponible
API Impôt Particulier	L'API Impôt particulier permet l'échange d'informations fiscales entre la DGFIP et une entité administrative (administration, ministère, organisme public, collectivité) ou une entreprise dans le cadre de leurs obligations légales et réglementaires pour des missions d'intérêts général.	Disponible
API Statut Etudiant Boursier	Cette API présente le statut boursier d'un étudiant	T3 2021
API Statut Etudiant	Cette API présente le statut étudiant d'une personne physique	T3 2021
API Indemnité Pôle Emploi	Cette API présente les données relatives aux indemnités perçues par les demandeurs d'emploi	T4 2021
API Statut Complémentaire Santé Solidaire	Cette API permet d'exposer le statut d'un bénéficiaire d'une complémentaire santé solidaire	T4 2021
API Statut demandeur d'emploi	Cette API permet d'exposer le statut d'un demandeur d'emploi (inscrit ou non), la date d'inscription ou cessation d'inscription, la catégorie ainsi que l'indemnisation	T1 2022
API Quotient familial	Cette API présente pour un individu son quotient familial du mois précédent, la liste des parents et des enfants associés ainsi que son adresse CAF.	T1 2022



Cas d'usage : l'aide juridictionnelle

L'aide juridictionnelle est une prise en charge par l'État des frais judiciaires, réservée aux revenus les plus modestes. Grâce à la vérification des revenus avec l'API Impôt Particulier FranceConnectée, ce sont 1,2 millions de formulaires CERFA qui seront soumis en ligne en lieu et place d'un dossier papier.

Action A31

Accompagner l'ensemble des administrations en charge de la production de données relatives aux personnes physiques, à exposer des API FranceConnectées afin de pré-remplir les démarches en ligne à destination des citoyens.

Indicateurs d'impact : l'objectif affiché est de simplifier les démarches en ligne de 400 collectivités d'ici la fin 2021 et 1000 pour la fin 2022.

En continu

DINUM

L'API Particulier facilite l'accès des administrations aux données fiscales (DGFIP), familiales (CAF), au statut demandeur d'emploi de Pôle Emploi et au statut étudiant d'un citoyen, pour simplifier les démarches administratives mises en œuvre par les collectivités et les administrations. L'API Particulier permet aux administrations d'accéder à des informations certifiées à la source et ainsi de s'affranchir des pièces justificatives lors des démarches en ligne, de réduire le nombre d'erreurs de saisie et d'écartier le risque de fraude documentaire.

L'API Particulier est utilisée dans le cadre de nombreux cas d'usages tel que la simplification de l'instruction des dossiers dans les centres communaux d'action sociale, la délivrance de titres de transports, les inscriptions à la crèche, la tarification de la restauration scolaire et des activités périscolaires et municipales ou le calcul d'un quotient familial sur un portail famille.

En l'espace d'un an, le service est passé de 97 demandes d'accès à 280 grâce à un travail partenarial avec plus de 35 éditeurs facilitant ainsi la conception, l'intégration et le déploiement de l'API Particulier.

L'API Entreprise permet par ailleurs à une administration d'accéder aux données et aux documents administratifs des entreprises et des associations, afin de simplifier leurs démarches. L'API s'utilise principalement de deux manières : le pré-remplissage de formulaire à destination des entreprises ou des associations et la récupération d'une donnée ou d'un document en back office par un agent habilité.

L'API permet - entre autres - de faciliter la candidature aux marchés publics et leur instruction, de faciliter le dépôt et l'instruction des aides et subventions publiques, de pré-remplir des formulaires et de les personnaliser, de simplifier la détection de la fraude fiscale et sociale des entreprises ou encore de vérifier l'éligibilité des demandes des TPE et associations à l'aide complémentaire dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Action A32

Généraliser l'utilisation des bouquets « API Particulier » et « API Entreprise ».

1^{er} semestre 2023

DINUM

2.4. Exploiter les données grâce aux techniques de visualisation, aux datasciences et à l'intelligence artificielle

Optimiser les temps d'attente aux guichets, mieux cibler les contrôles sanitaires, détecter les immeubles passoires énergétiques, repérer les entreprises qui vont prochainement recruter et les signaler aux demandeurs d'emploi concernés, affecter les remplaçants aux académies qui vont manquer d'enseignants, mieux négocier les achats en anticipant et en contrôlant les pics de consommation... : tous ces usages de l'analyse prédictive sont à portée de main de la puissance publique. Ils recèlent un immense potentiel d'efficacité, de maîtrise des dépenses et de justice de l'action publique.

La DINUM et la DITP accompagnent les administrations dans l'initiation et le développement de leurs projets de **datasciences et d'Intelligence Artificielle (IA)**, tant sur les aspects métier, organisationnels que techniques ou encore éthiques. Cet appui passe notamment par le **Lab IA interministériel** de la DINUM et animé en lien avec la DITP et Inria. Après une année de préfiguration en 2019, le Lab IA s'est développé en 2020 autour de trois grandes missions :

1. Accompagner les administrations pour expérimenter et déployer l'intelligence artificielle, avec plus d'une vingtaine de projets soutenus ;
2. Développer des ressources mutualisées en intelligence artificielle au bénéfice des administrations, avec deux projets lancés en 2020 ;
3. Animer l'écosystème IA de l'administration.

En 2022 et 2023, le Lab IA renforcera notamment son action autour des missions suivantes :

Action A33

Lancer un nouvel appel à projets « recherche » pour accompagner des projets d'IA à forte composante scientifique dans l'administration (volet recherche du Lab IA).

 2^e semestre 2022

 DINUM

Action A34

Publier un guide de l'IA dans l'administration ainsi qu'un guide de recommandations pour mener un projet IA.

 2^e semestre 2022

 DINUM

Ce guide, qui traitera aussi bien d'aspects techniques, qu'organisationnels ou juridiques, constituera une ressource pour les ministères mais aussi pour les collectivités qui souhaitent développer des solutions d'IA dans le cadre de leurs missions de service public.

Action A35

En lien avec l'ANSSI, analyser grâce aux datasciences les traces de connexion au RIE afin d'en améliorer l'offre, la résilience et la sécurité.

 2^e semestre 2022

 DINUM

Action A36

Analyser les logs et données de connexion aux réseaux afin d'améliorer la compréhension des comportements et besoins des agents et la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

 1^{er} semestre 2022

 DINUM

Cette action pourrait être confiée à une équipe pluridisciplinaire de datascientists, développeurs et designers du programme Entrepreneurs d'Intérêt général et fournir des outils d'analyse à destination des décideurs publics.

Par ailleurs, le CISIRH a initié des actions sur la question de la qualité, l'exploitation et la valorisation des données RH fiabilisées issues de la déclaration sociale nominative (DSN) de la fonction publique de l'État en utilisant l'intelligence artificielle. Les données de la DSN ont été exploitées dans le cadre d'une preuve de concept conduite au début de l'année 2021, ayant pour objectif d'identifier des erreurs sur les informations de paye. Ce pilote a permis de montrer la possibilité de corriger ces erreurs automatiquement. La poursuite de ce pilote avec une volumétrie plus importante de données, des infrastructures adaptées et des objectifs réalistes, sera engagée.

Enfin, le CISIRH œuvre à l'amélioration des capacités de pilotage, de projection de l'évolution des effectifs et de la masse salariale tout en travaillant sur la simulation fine des impacts liés aux réformes statutaires, indiciaires et indemnitaires.

Action A37

Mettre en place un pilote avec le Conseil d'État sur la simulation de l'évolution de la masse salariale. En fonction des résultats, passer à l'échelle en proposant la solution aux autres partenaires du SIRH interministériel RenoIRH.

 2^e semestre 2022

 CISIRH

2.5. Ouvrir et valoriser les codes sources publics

Les **codes sources** correspondent à la version humainement lisible d'un programme informatique. À l'exception des cas où ils sont développés par des tiers détenant des droits de propriété intellectuelle n'ayant pas été cédés, les codes sources sont des documents administratifs communicables au public, dans le cadre légal fixé par le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Action A38

Mettre en place à la direction interministérielle du numérique un plan d'action dédié à l'ouverture et au partage des codes sources, reposant notamment sur le lancement de la plateforme code.gouv.fr.

📅 1^{er} semestre 2022

📅 DINUM

Celui-ci repose sur l'accompagnement des administrations à l'établissement d'un état des lieux de la production et de la publication des codes sources dans leur périmètre, à la définition de leur stratégie d'ouverture et de leur référencement sur la plateforme interministérielle code.gouv.fr, et à la mobilisation d'écosystèmes autour de codes sources publiés.

Des **référents** seront désignés par chaque administration pour accompagner leurs services et opérateurs sur l'ouverture de ces codes sources et pour renforcer le recours à des codes sources libres, notamment ceux publiés par d'autres administrations. Une politique d'ouverture par défaut devra par ailleurs être mise en place pour les nouveaux développements.

Action A39

Ouvrir les codes sources du périmètre ministériel MTFP.

📅 2^e semestre 2022

📅 DINUM et DGAFP

Liste de codes sources à ouvrir

Code	Lien	Ouverture
FranceConnect	Un <i>bug bounty</i> sera organisé en septembre en amont de l'ouverture d'ici la fin de l'année	T4 2021
Dossier numérique de l'entreprise	https://github.com/etalab/annuaire-entreprises.data.gouv.fr	T3 2021
Hubee	https://github.com/dinum-HubEE	T1 2022

Services beta.gouv.fr	https://github.com/betagouv	Par défaut
DITP – Baromètre des résultats de l'action publique	https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement	T2 2022
DGAFP – outil de calcul des écarts de rémunération F/H	https://www.fonction-publique.gouv.fr/indicateurs-de-letat-de-la-situation-comparee-des-femmes-et-des-hommes-ecarts-de-remuneration-et-de	T4 2021

2.6. Rendre compte de l'usage des algorithmes publics

Avec l'essor de l'exploitation des données par les administrations, le recours aux algorithmes est également appelé à se développer dans la sphère publique. Les **algorithmes publics** sont ainsi de nouvelles formes de l'action publique et sont à ce titre soumis à la même exigence de redevabilité et de transparence. Les administrations qui conçoivent et utilisent des algorithmes publics doivent donc donner de la visibilité sur leur utilisation auprès des individus concernés, mais aussi de la société dans son ensemble. Plusieurs obligations législatives sur l'exploitation de ces algorithmes existent. On distingue notamment :

- Les obligations **liées au traitement de données personnelles** : [l'article 119 de la loi Informatique et Libertés](#), qui s'applique tant au secteur public que privé, précise que « toute personne physique justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un traitement à caractère personnel en vue d'obtenir (...) 5° les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé » ;
- Les obligations **spécifiques de transparence des algorithmes** prévues par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA), avec notamment à [l'article L312-1-2](#) une obligation de réaliser un inventaire des principaux traitements algorithmiques utilisés pour prendre des décisions administratives individuelles et de leurs règles.

La DINUM, par l'intermédiaire de son département Etalab, accompagne d'ores et déjà les administrations sur ces questions de **transparence, de redevabilité et d'explicabilité** des algorithmes publics, et a déjà mis à disposition des ressources pédagogiques et pratiques en la matière, à l'instar du modèle d'inventaire réalisé par Etalab en lien avec des ministères et des collectivités territoriales. Elle poursuivra son accompagnement :

- En animant un **groupe de travail dédié aux algorithmes publics** au sein du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources ;
- En accompagnant les ministères dans la prise en main des outils existants ;
- En proposant de nouveaux supports d'accompagnement de premier niveau.

Action A40

Accompagner les administrations dans la mise en œuvre du cadre légal et en premier lieu dans la réalisation de l'inventaire des algorithmes.

2^e semestre 2021

DINUM

3. Développer le capital humain : acculturation et gestion de compétences

La production et l'usage des données viennent bouleverser les méthodes de travail et la manière de mettre en œuvre les politiques publiques. Pourtant, les agents publics restent aujourd'hui peu sensibilisés à ces enjeux et l'expertise en la matière doit être développée au sein des ministères. Si le sujet de la **formation initiale et continue d'experts** (data scientists, data engineers...) est bien sûr un enjeu majeur, le développement d'une culture de la donnée dans l'administration doit permettre **une prise de conscience des agents publics (à commencer par les cadres dirigeants) du potentiel des données dans le cadre de leurs missions de service public.**

3.1. Sensibiliser, diffuser la culture de la donnée et former les agents

La production toujours croissante des données, leur partage, leur croisement et leur exploitation représentent une formidable opportunité pour mieux élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques. Il est indispensable de sensibiliser les agents publics à ce nouvel environnement et à la manière dont ils peuvent s'appuyer sur le potentiel des données pour améliorer et faciliter la mise en œuvre de leurs missions au quotidien. Le développement d'une culture de la donnée au sein des administrations nécessite une **politique de formation ambitieuse**, qui concernerait tous les échelons administratifs. Des actions sont déjà en place afin de diffuser une culture de la donnée au sein des administrations :

- **Ateliers de sensibilisation** à destination des cadres dirigeants et directions métiers organisés sur différents thèmes : éclairer les décisions publiques par la donnée, utiliser l'IA pour améliorer les politiques publiques, créer des services numériques, etc. ;
- Création sur la plateforme interministérielle **Mentor** d'une offre de formation au numérique incluant de nombreuses thématiques telles que l'Intelligence artificielle avec le programme « Objectif IA », la sensibilisation à la cybersécurité, l'open data, l'introduction à la donnée, des formations aux applications SIRH (Renoirh, DSN), la conception et l'animation de classes virtuelles ou webinaire, le RGPD ;

- Création sur la plateforme interministérielle **Mentor** d'un module de formation « Gérer la transition numérique dans les politiques publiques » concernant la formation initiale des cadres supérieurs de la fonction publique ;
- Création d'un **marché interministériel** NSIC porté par le ministère des Armées notifié en juillet 2021 et destiné à alimenter l'offre de formation interministérielle et composé notamment de lots sur la cyber protection, la cybersécurité, le management des systèmes d'information, le *cloud*, la virtualisation, le *devops*.
- Un **livret d'introduction** à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources, qui s'appuie sur des cas d'usages concrets issus des administrations sera rédigé, en complément des **guides de l'innovation publique** proposés par la DITP.

Au-delà d'une sensibilisation théorique, des dispositifs d'immersion seront valorisés au sein des structures. La montée en puissance du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général multipliera l'intégration de nouveaux profils dotés de compétences numériques au sein des directions métiers, et le **programme d'immersion des cadres dirigeants de beta.gouv.fr** sera une occasion supplémentaire d'immerger des profils publics traditionnels dans des environnements numériques et interministériels.

La formation opérationnelle des agents publics sur les enjeux de la donnée, des algorithmes et des codes source est indispensable afin que chaque acteur soit en capacité de s'approprier la politique de la donnée et sache évoluer ses activités quotidiennes. **Le cadrage d'une offre de formation interministérielle sera réalisé par le ministère**, avec le concours des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources et de partenaires internes et externes à l'administration. Cette offre proposera un ensemble de modules de formation adaptés aux degrés de maturité des agents.

Action A41

Créer plusieurs modules de sensibilisation afin d'acculturer les agents publics aux enjeux des données, codes sources et algorithmes et bâtir, avec l'appui du réseau des AMDAC et avec des partenaires certifiants, une offre de formation continue à destination des cadres supérieurs.

 1^{er} semestre 2022

 DINUM

3.2. Recruter, fidéliser et proposer des trajectoires attractives

L'enjeu du recrutement des talents est central pour le succès de la politique de la donnée. Si les nouvelles techniques de production, circulation et traitement des données sont prometteuses, il est en premier lieu indispensable de disposer de compétences expertes, capables d'exploiter ces nouvelles techniques. Pour autant, les administrations font

aujourd'hui le constat d'un **vivier de compétences insuffisant**, de la **difficulté à fidéliser** les profils en poste ainsi que du manque de maturité des processus RH.

Pour répondre à ces difficultés, la DINUM et la DGAFP, qui dispose d'une connaissance fine des données RH, ainsi qu'avec l'appui d'administrations partenaires (Insee notamment), mettront en œuvre un ensemble de dispositifs :

- Elles expérimenteront et intégreront un **poste de référent métier interministériel** qui puisse faciliter les recrutements et la mobilité des experts de la data au sein de l'État ;
- Elles expérimenteront la **possibilité pour les experts de la donnée de consacrer au moins 10% de leur temps de travail à des projets d'intérêt partagé à l'échelle interministérielle** ;
- Elles développeront et mettront à disposition des administrations des **outils d'évaluation des compétences techniques**.

Action A42

Expérimenter une fonction de référent métier interministériel « data scientist » et outiller la gestion des compétences, à une maille fine, des experts de la donnée.

 2^e semestre 2022

 DINUM et DGAFP

Action A43

Expérimenter en 2022 la possibilité pour les experts de la donnée de consacrer au moins 10% de leur temps de travail à des projets d'intérêt partagé à une échelle interministérielle.

 2^e semestre 2022

 DINUM et DGAFP

La **mission Talents de la DINUM**, est chargée d'attirer et de fidéliser les talents du numérique et d'accompagner les managers publics dans l'usage du numérique. En lien avec la DGAFP,

la mission est également chargée de l'animation des travaux interministériels. Dans ce cadre, les équipes mènent différentes actions dans l'objectif de renforcer l'attractivité de l'État employeur, qui se confronte au caractère ultra-concurrentiel du marché de l'emploi.

Le travail initié sur la marque employeur de l'État sera renforcé à travers la diffusion large du kit de communication pour la filière numérique, la mise en place d'un site internet dédié à la promotion des métiers numériques de l'État et de ses parcours associés, l'organisation du Forum annuel de l'emploi numérique public et le renforcement des partenariats avec les écoles spécialistes des métiers du numérique. Au-delà de la valorisation des métiers de la

donnée, une stratégie de recrutement doit être mise en œuvre afin d'attirer les talents, les recruter à des niveaux de rémunérations compétitifs et leur proposer des parcours de carrière attractifs.

Action A44

Décliner aux métiers de la donnée les initiatives du plan filière numérique.

2^e semestre 2022

DINUM et DGAFP

Le référentiel de rémunérations des quinze métiers en tension de la filière numérique et système d'information et communication (NSIC) est en cours de mise à jour pour intégrer l'ensemble des métiers liés à la donnée et actualiser les niveaux de rémunérations de chaque profil. Des travaux sont également engagés pour faciliter la mise en œuvre de la circulaire DGAFP-DINUM qui encourage les primo-recrutements en contrat à durée indéterminée et ainsi favorise la fidélisation des profils. Enfin, une réflexion est en cours afin d'expérimenter l'allocation dynamique des compétences à l'échelle interministérielle.

3.3. Animer des communautés au sein des administrations

La transformation de l'action publique par la donnée implique de fédérer l'ensemble des parties prenantes en communautés afin de faire adhérer à une vision commune, de sensibiliser et acculturer à des enjeux nouveaux et mouvants, de faciliter l'échange de connaissance et de bonnes pratiques et d'inciter à la collaboration entre acteurs interministériels ou externes à l'administration.

Les métiers de la donnée sous-entendent l'acquisition de compétences spécifiques ainsi qu'un travail de veille et d'échanges continu entre pairs. Alors que les degrés de maturité ne sont pas égaux entre administrations et que les compétences sont parfois disséminées, voire isolées, il est indispensable de stimuler le partage d'expérience. Pour cela, il est nécessaire de mettre en réseau les compétences afin de favoriser la diffusion d'une expertise homogène au sein de l'administration.

Action A45

Poursuivre l'animation de communautés de praticiens (ex : communauté des datascientists...) et créer des taskforces thématiques au sein du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources (IA, algorithmes, juridique...).

📅 1^{er} semestre 2022

📅 DINUM

Plusieurs **réseaux d'expertise thématiques** ont été identifiés par le MTFP et feront l'objet d'une animation dédiée : exploitation des données, circulation des données par API, ouverture des données de qualité, référencement des codes sources, design de services numériques, etc. alors que de nombreux ministères rencontrent au quotidien des problématiques similaires. Au-delà d'une animation interne à l'administration, la transformation de l'action publique doit s'appuyer sur **un dialogue continu entre l'administration et la société civile**. Ce dialogue valorise les activités de l'administration, permet d'identifier les usages des données, crée une boucle vertueuse de retours usagers, initie des collaborations entre acteurs et favorise l'échange d'expertises.

Le MTFP continuera à se positionner comme point de contact avec la société civile sur les thématiques des données, algorithmes et codes sources :

Dans le cadre du pilotage du gouvernement ouvert, la DITP anime la communauté gouvernement ouvert à travers l'organisation d'événements tels que des hackathons ou Forums Open d'État;

- Le Hub des communautés, piloté par la DITP met également à disposition des administrations des outils d'animation de communautés. Les sujets de données sont un enjeu récurrent des conversations de ces communautés, notamment à travers des aspects pratique tels que la formation aux enjeux RGPD dans le MOOC des communautés ;
- La DINUM coordonne et facilite les échanges entre producteurs et réutilisateurs de données à travers l'organisation d'événements et la mise à disposition d'outils ;
- La DINUM participe aux discussions sur la problématique des données, algorithmes et codes sources avec les différents pays et organisations internationales ;
- Des événements ponctuels sont organisés pour rassembler les acteurs de l'administration et de la société civile autour d'une politique publique identifiée (séminaires, ateliers, hackathons, etc.).

Action A46

Poursuivre les dispositifs d'échanges entre acteurs internes et externes à l'administration française (Partenariat pour un gouvernement ouvert, coordination internationale, événements ponctuels, etc.).

En continu

DINUM et DITP

4. Mobiliser et évaluer : gouvernance, pilotage et ressources

4.1. S'appuyer sur l'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes sources pour assurer la mobilisation au sein du ministère, piloter la feuille de route et développer les synergies

L'administratrice ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources du MTFP est la cheffe du **département Etalab**. Au sein de la DINUM, Etalab coordonne la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'État dans le domaine de la donnée, dont ses composantes juridique et sociétale. Au sein du MTFP, l'AMDAC :

- élabore la stratégie du ministère en matière de données, algorithmes et codes sources, traduite dans la présente feuille de route. Celle-ci sera révisée annuellement ;
- coordonne les parties prenantes impliquées dans cette stratégie, à travers notamment l'identification de référents dans les directions métier du périmètre ministériel ;
- est le point d'entrée privilégié du ministère sur les sujets de données, algorithmes et codes sources.

Des **référents « donnée »** ont été désignés au sein de la direction générale de la fonction publique (DGAFP), du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Un **séminaire d'une journée**, des **ateliers thématiques** et des **sessions de sensibilisation** auront lieu à compter de l'année 2022 pour mobiliser et animer ce réseau, qui bénéficiera d'un espace de travail partagé. Ce réseau sera par ailleurs sollicité à l'occasion du suivi de la mise en œuvre et de la mise à jour de la présente feuille de route.

Action A47

Organiser un comité de pilotage semestriel, réunissant les représentants des directions métier, présidé par l'AMDAC du MTFP et permettant de suivre et de rendre public l'état de mise en œuvre de la présente feuille de route.

2^e semestre 2021

DINUM

4.2. Définir des objectifs et critères d'évaluation des directeurs et chefs de services du ministère

Les directeurs et chefs de service des services du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques se verront attribuer des objectifs mesurables, relatifs au pilotage, à l'ouverture, à la circulation et au partage des données, des algorithmes et des codes sources. L'impact sur l'amélioration des politiques publiques et des processus métiers devra être valorisé. L'administratrice ministérielle des données pourra apporter un appui dans la définition de ces objectifs.

Action A48

Inclure des objectifs de contribution à cette feuille de route et plus globalement à la politique de la donnée et des algorithmes et codes sources dans les futures évaluations annuelles des directeurs d'administration centrale et chefs de services (DINUM, DITP, DGAFP) et dans le contrat d'objectifs et de moyens du CISIRH.

1^{er} semestre 2022

Toutes les directions

4.3. S'appuyer sur les ressources interministérielles directement affectées à la politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources

La présente feuille de route est pour l'heure établie à ressources humaines et moyens financiers constants.

A la date de septembre 2021, 24 personnes à temps plein (ETP) sont directement affectées au **Département Etalab** de la DINUM, sur les sujets d'ouverture, de circulation et

d'exploitation des données, mais aussi d'open source, ou en pilotage du programme Entrepreneurs d'intérêt Général. Ces équipes opèrent les plateformes et services d'usage commun – tels que les plateformes data.gouv.fr et code.gouv.fr - et fournissent à l'échelle interministérielle des orientations stratégiques, des appuis techniques ou juridiques, et accompagnent les administrations dans leurs stratégies d'innovation et de transformation par la donnée. D'autres services de la DINUM et notamment la **mission DATA** du programme TECH.GOUV viennent compléter ce dispositif et contribuent à promouvoir la transformation numérique fondée sur la donnée.

Le budget annuel directement alloué à Etalab se situe aux alentours de 2 M€ en AE/CP. En complément, le programme TECH.GOUV apporte au titre de la mission DATA un financement à hauteur de 3,6 millions d'euros pour l'année 2021.

4.4. Offrir des moyens supplémentaires grâce à France Relance : « développer l'utilisation de la donnée dans votre administration »

En appui à la transformation numérique des administrations (fonds « Innovation et transformation numériques » (ITN), doté de 292 M€, dont 88 M€ réservés aux territoires) le Plan de Relance a dédié un guichet aux projets de modernisation liés à la donnée.

Ce dispositif est ouvert aux administrations centrales et aux opérateurs sous tutelle afin d'améliorer grâce à la donnée l'efficacité de l'action publique, développer une culture de la donnée, ou encore accroître la qualité des données mises à disposition du public ou d'autres administrations. Les projets éligibles relèvent des thématiques suivantes :

- Pilotage par la donnée (tableau de bord, aide à la décision) ;
- Amélioration de la qualité des données ;
- Intelligence artificielle ;
- Automatisation des échanges de données (exposition des back-offices via API, cycle de vie des référentiels, automatisation robotisée des processus) ;
- Ouverture des données (opendata) ;
- Archivage des données.

Ce thème, l'un des plus sollicité de France Relance, a donné lieu à **trois appels à projets, dotés de 19 millions d'euros**, et un **guichet** dédié aux projets de moins de 100 000 euros doté de **4 millions d'euros**. Ces actions seront poursuivies :

Action A49

Organiser le 3^e appel à projets France Relance sur les données et attribuer l'ensemble du financement du guichet DATA afin d'accélérer le développement des projets portant sur la donnée.

 2^e semestre 2021

 DINUM

4.5. Mieux piloter en interministériel les moyens dédiés à la donnée

Un nouveau projet « Ressources de la transformation numérique » (Action PI 4), est créé dans le cadre du programme TECH.GOUV, afin que les ministères disposent d'éléments de comparaison en matière de ressources humaines et budgétaires consacrées à la transformation numérique. Cette action aura comme ambition de mesurer dans la durée, l'effort financier et humain dédié au numérique dans les ministères. **Un pan de cette action sera consacré à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources.**

Action A50

Affiner le pilotage des ressources dédiées à la donnée dans les ministères et le mettre en perspective des ressources humaines et financières consacrées aux fonctions numériques.

 1^{er} semestre 2022

 DINUM

Annexe : rappel des actions

N°	Action	Porteur	Indicateur	Date
1. Accélérer la transformation publique grâce à la donnée				
A1	Accélérer la mise en œuvre du principe du « Dites-le-nous-une fois » afin d'améliorer l'expérience usager et de réduire la charge administrative, en limitant la redondance des informations demandées et en pré-remplissant les formulaires : passer de 58% du Top 250 des démarches intégrant ce principe à 80% fin 2022	DINUM	Nouvelles démarches intégrant le DLNUF et diminution du nombre de données demandées aux usagers (passer à 58% du Top 250 des démarches intégrant ce principe à 80% fin 2022)	S2 2022

N°	Action	Porteur	Indicateur	Date
A2	Développer l'administration « proactive », en allant au-devant des besoins de l'utilisateur pour l'aider à anticiper des formalités administratives ou lui attribuer des droits, à partir de premiers cas d'usage rendus effectifs en 2022	DINUM	Suivi et déploiement de l'expérimentation du portail	S2 2021
A3	Accélérer la démarche d'amélioration continue des services en systématisant l'analyse des données d'usage en ligne	DINUM	Suivi du pourcentage de démarches avec une analyse des données en ligne revue par l'équipe projet	S2 2022
A4	Publier en open data les résultats du programme Services Publics +	DITP	Publication des données SP+ sur data.gouv.fr	S1 2022
A5	Créer un Dossier Numérique de l'Agent permettant de faciliter la mobilité des agents à travers la numérisation de la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle (FISI)	DINUM et SG MEFR	Évolution du nombre de dossiers (objectif ambitieux de 60 000 dossiers numériques de l'agent actifs fin 2021 et 1M en fin 2022)	S2 2022
A6	Faciliter la réalisation et l'exploitation des entretiens professionnels à travers la récupération automatique des données issues des SIRH dans ESTEVE	CISIRH	Évolution du nombre d'entretiens professionnels via le SIRH ESTEVE	S2 2022
A7	Proposer de nouveaux outils s'appuyant sur les données réglementaires afin de faciliter les simulations de calcul pour les agents (à l'instar du calcul des droits au supplément familial de traitement ou de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle)	CISIRH	Déploiement d'un nouvel outil de simulation de calcul pour les agents	S1 2022
A8	Tenir à jour le tableau de bord interne de suivi et de pilotage des réformes prioritaires, y intégrer d'éventuelles nouvelles priorités gouvernementales	DITP	Mise à jour trimestrielle	S1 2022
A9	Systématiser l'usage des données pour éclairer les décisions publiques (au moins cinq cas d'applications nouveaux d'ici deux ans)	DINUM	Nombre de demandes de soutien sur le guichet DA6 du programme TECH.GOUV	S2 2022
A10	Accompagner les partenaires dans la circulation, l'ouverture et l'exploitation des données des SI-RH pour accélérer la transformation de la fonction publique, à travers notamment le développement d'un prototype de data visualisation des données RH sur les emplois, les parcours de carrière	CISIRH	Nombre de jeux de données ouverts, de réutilisateurs et de nouveaux cas d'usages	S2 2022
A11	Mettre à jour chaque trimestre le baromètre des résultats de l'action publique	DITP	Baromètre mis à jour régulièrement	En continu

N°	Action	Porteur	Indicateur	Date
A12	Inclure et tenir des engagements ambitieux relatifs à la donnée, aux algorithmes et aux codes sources dans le plan d'action national 2021-2023 de la France dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement ouvert et continuer à faire rayonner la France à l'international en matière de transparence publique	DITP et DINUM	Part des engagements atteints	S2 2023
A13	Publier en open data les agrégats statistiques, et leurs séries temporelles, relatifs aux indicateurs suivis dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (congrés, rémunération, emploi public, etc.), sur le baromètre de l'égalité femmes-hommes ou encore sur les dix plus hautes rémunérations des départements ministériels	DGAFP		S2 2021
A14	Mobiliser et animer une communauté « Fonction Publique » de réutilisateurs de données et codes sources et organiser des événements de dialogue	DGAFP, CISIRH et DINUM	Création de la communauté Deux événements organisés dans le cadre de cette communauté	S1 2023
A15	Dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales, alimenter les travaux avec de nouveaux indicateurs ou de nouvelles données, qui pourront le cas échéant rejoindre le rapport annuel sur l'état de la fonction publique	DGAFP		S2 2021
A16	Assurer en lien direct avec les administrations productrices, la pérennité, la mise à jour et la haute disponibilité des données de référence dans le cadre du Service public de la donnée	DINUM	Nouveaux jeux de données intégrés au service public de la donnée	En continu
A17	Enrichir le périmètre des données de référence dans le cadre du Service public de la donnée, en étudiant notamment les données des référentiels du CISIRH	CISIRH et DINUM	Nombre de données du CISIRH ajoutées au service public de donnée	S2 2023
A18	Créer un groupe de travail au sein du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources portant sur les hubs de données sectoriels. Ce groupe de travail devra réaliser un travail de fond permettant de préciser le cadre et les conditions de leur mise en place, les meilleures pratiques et écueils à éviter, en précisant les finalités et les objectifs d'intérêt général poursuivis	DINUM	Production d'un document permettant de guider la réalisation d'un hub de données sectoriel	S2 2021

N°	Action	Porteur	Indicateur	Date
A19	<p>Rediffuser sur data.gouv.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mouvements de fiches de postes ouverts sur PEP et PASS avec les principales informations permettant de les retrouver sur les sites concernés ; - les avis de vacance d'emploi publiés sur Légifrance ; - les calendriers d'inscription et déroulement d'épreuves des concours de la fonction publique de l'État dans un format réutilisable (avec renvoi vers les sites) ; - les données relatives aux places en crèches réservées par le MTFP pour l'ensemble des agents de l'État (adresses des établissements-crèches, adresses, nombre de places réservées par établissement) 	DGAFP	Publication de ces données sur data.gouv.fr	S1 2022
A20	Publier, évaluer et réviser annuellement la Charte d'engagement de l'État relative à l'accès aux données pour les chercheurs, afin d'y apporter des améliorations ou d'y intégrer les évolutions juridiques nationales ou européennes susceptibles d'en impacter le cadre	DINUM		S2 2022
A21	Mettre à disposition des chercheurs les premiers fichiers issus de la base concours dans le centre d'accès sécurisé aux données (CASD)	DGAFP	Mise à disposition des premiers fichiers	S2 2022

2. Faciliter et valoriser l'ouverture, le partage et l'exploitation des données

A22	Proposer à l'ensemble des ministères un accompagnement et un outillage pour le catalogue des données	DINUM	Nombre de ministères bénéficiant d'un accompagnement	S2 2022
A23	Faire l'inventaire des données publiques produites ou reçues par les directions rattachées au MTFP dans le cadre de leur mission de service public et en faire leur promotion auprès des réutilisateurs potentiels	DINUM	États des lieux des données du MTFP	S1 2022

A24	Accompagner et outiller les administrations dans la production de données de qualité et créer un label de la qualité de la donnée	DINUM	Critères de labellisation partagés Échanges avec les ministères sur les enjeux la production de données de qualité Offre d'accompagnement partagée aux administrations	S1 2022
A25	Faciliter le référencement des données publiques sur data.gouv.fr	DINUM	Augmentation du nombre de référencements de données publiques Écoute de la satisfaction des producteurs de données	S1 2023
A26	Valoriser les usages des données ouvertes et outiller le dialogue entre producteurs et réutilisateurs dans une logique d'impact	DINUM	Nombre de cas d'usages valorisés / nombre d'événements organisés	S1 2023
A27	Ouvrir et référencer sur data.gouv.fr les données communicables à tous produites ou reçues par les directions du MTFP	Toutes les directions	Mise en place d'un processus favorisant l'ouverture des données et suivi de l'avancement sur un tableau de bords (% de réalisation) Évolution des données ouvertes sur data.gouv.fr	S2 2022
A28	Formaliser une doctrine interministérielle en matière d'échange de données par API et la décliner d'un point de vue opérationnel au sein des ministères	DINUM	Doctrine partagée Actions de promotion de la doctrine interministérielle	S2 2022
A29	Généraliser l'utilisation du catalogue api.gouv.fr pour toutes les API de l'État et donner de la visibilité sur l'état des API référencées	DINUM	Évolution du nombre d'API référencées sur api.gouv.fr Publication de la performance des API sur api.gouv.fr	S2 2022
A30	Systématiser l'utilisation de la brique DataPass pour l'ensemble des API en accès restreint référencées sur api.gouv.fr	DINUM	Augmentation des API en accès restreint référencées sur api.gouv.fr accessibles via DataPass	En continu
A31	Accompagner l'ensemble des administrations en charge de la production de données relatives aux personnes physiques, à exposer des API FranceConnectées afin de pré-remplir les démarches en ligne à destination des citoyens	DINUM	Mise en œuvre de la feuille de route	En continu
A32	Généraliser l'utilisation des bouquets « API Particulier » et « API Entreprise »	DINUM	400 collectivités utilisatrices fin 2021 et 1000 fin 2022	S1 2023
A33	Lancer un nouvel appel à projets « recherche » pour accompagner des projets d'IA à forte composante scientifique dans l'administration (volet recherche du Lab IA)	DINUM	Nombre de réponses à l'appel à projets et nombre de projets soutenus	S2 2022

A34	Publier un guide de l'IA dans l'administration ainsi qu'un guide de recommandations pour mener un projet IA	DINUM	Publication des guides	S2 2022
A35	En lien avec l'ANSSI, analyser grâce aux datasciences les traces de connexion au RIE afin d'en améliorer l'offre, la résilience et la sécurité	DINUM	Amélioration continue du RIE avec le suivi des retours usagers et de la performance du réseau	S2 2022
A36	Analyser les logs et données de connexion aux réseaux afin d'améliorer la compréhension des comportements et besoins des agents et la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique	DINUM	Recommandations d'évolution suite à l'analyse	S1 2022
A37	Mettre en place un pilote avec le Conseil d'État sur la simulation de l'évolution de la masse salariale. En fonction des résultats, passer à l'échelle en proposant la solution aux autres partenaires du SIRH interministériel RenoiRH	CISIRH	Validation du pilote avant possible passage à l'échelle	S2 2022
A38	Mettre en place à la direction interministérielle du numérique un plan d'action dédié à l'ouverture et au partage des codes sources, reposant notamment sur le lancement de la plateforme code.gouv.fr	DINUM	Plateforme d'accès aux codes sources accessibles pour la réutilisation	S1 2022
A39	Ouvrir les codes sources du périmètre ministériel MTFP	DINUM et DGAFP	Ouverture de nouveaux codes sources	S2 2022
A40	Accompagner les administrations dans la mise en œuvre du cadre légal et en premier lieu dans la réalisation de l'inventaire des algorithmes	DINUM	Communication et partage au sujet du principe d'explicabilité	S2 2021

3. Développer le capital humain : acculturation et gestion de compétences

A41	Créer plusieurs modules de sensibilisation afin d'acculturer les agents publics aux enjeux des données, codes sources et algorithmes et bâtir, avec l'appui du réseau des AMDAC, et avec des partenaires certifiants, une offre de formation continue à destination des cadres supérieurs	DINUM	Nombre d'agents acculturés ou formés via les initiatives mises en place	S1 2022
A42	Expérimenter une fonction de référent métier interministériel « data scientist » et outiller la gestion des compétences, à une maille fine, des experts de la donnée	DINUM et DGAFP	Déploiement d'un référent métier interministériel si l'expérimentation est concluante	S2 2022

A43	Expérimenter en 2022 la possibilité pour les experts de la donnée de consacrer au moins 10% de leur temps de travail à des projets d'intérêt partagé à une échelle interministérielle	DINUM et DGAFP	Déploiement de cette initiative si l'expérimentation est concluante	S2 2022
A44	Décliner aux métiers de la donnée les initiatives du plan filière numérique	DINUM et DGAFP	Pourcentage du plan filière numérique décliné sur les sujets de la feuille de route	S2 2022
A45	Poursuivre l'animation de communautés de praticiens (ex : communauté des datascientists...) et créer des taskforces thématiques au sein du réseau des administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources (IA, algorithmes, juridique...)	DINUM	Lancement et animation de nouvelles communautés	S1 2022
A46	Poursuivre les dispositifs d'échanges entre acteurs internes et externes à l'administration française (Partenariat pour un gouvernement ouvert, coordination internationale, événements ponctuels, etc.)	DINUM et DITP	Mise en place de lieux d'échanges au niveau interministériel et avec la société civile	En continu

4. Mobiliser et évaluer : gouvernance, pilotage, ressources

A47	Organiser un comité de pilotage semestriel, réunissant les représentants des directions métier, présidé par l'AMDAC du MTFP et permettant de suivre et de rendre public l'état de mise en œuvre de la présente feuille de route	DINUM	Tenue du comité de pilotage semestriel et suivi de la mise en œuvre des actions	S2 2021
A48	Inclure des objectifs de contribution à cette feuille de route et plus globalement à la politique de la donnée et des algorithmes et codes sources dans les futures évaluations annuelles des directeurs d'administration centrale et chefs de service (DINUM, DITP, DGAFP) et dans le contrat d'objectifs et de moyens du CISIRH	Toutes les directions	Inclusion des objectifs	S1 2022
A49	Organiser le 3 ^e appel à projets France Relance sur les données et attribuer l'ensemble du financement du guichet DATA afin d'accélérer le développement des projets portant sur la donnée	DINUM	Augmentation du nombre de demandes de financement	S2 2021

A50	Affiner le pilotage des ressources dédiées à la donnée dans les ministères et le mettre en perspective des ressources humaines et financières consacrées aux fonctions numériques	DINUM	État des lieux des ressources disponibles pour soutenir les ministères	S1 2022
-----	---	-------	--	------------

**MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUES**

101 rue de Grenelle – 75 007 Paris

transformation.gouv.fr